

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette  
Séance du 19 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 juin à 20 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 13

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 2

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier,  
Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul  
Thiollière, Noël Fraisse.

Étaient absent·e·s :

Nadège Rivoire donne pouvoir à Nans Perrin

Eric Bordereau

Date de convocation : 12 juin 2025

Secrétaire de séance : Estelle Trémoulhéac

**OBJET : Barnum - Région**

Il s'agit d'un dispositif, proposé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, permettant aux  
communes de bénéficier d'un barnum gratuitement, afin qu'il soit utilisé par les  
associations locales lors de leurs événements.

Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la  
Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.  
Un seul barnum sera attribué par commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Mme la maire à faire cette demande de barnum.

La maire  
Céline Elie



Secrétaire de séance  
Estelle Trémoulhéac